

Conseil municipal de Livry-Gargan

Débat d'orientations budgétaires pour 2010

Jeudi 4 février 2010

intervention de

Pascal Popelin

Premier adjoint au maire de Livry-Gargan
Vice-président du Conseil général

4 II 10

M. le maire,
Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Notre collègue M. Gaspard nous dit que la France s'en sort mieux que les autres pays et -si j'ai bien compris- il n'a trouvé, pour illustrer son propos, que l'Espagne qui s'en sortirait moins bien que nous. Dois-je lui rappeler que c'était déjà le cas, malheureusement, avant la crise ?

L'objet de notre débat d'orientations budgétaires est d'évaluer les effets de certaines politiques qui sont menées. Or, quand on mène une politique, au plan national comme au plan local, on doit accepter d'en assumer la responsabilité et les résultats ! Chacun est comptable de ses décisions : l'exécutif communal, comme le gouvernement.

Contrairement à ce que pourrait laisser penser l'intervention de notre collègue de droite, il n'existe pas qu'une seule politique nationale possible, en particulier face à la crise. Par exemple, nous avons proposé d'autres solutions, quand il a fallu venir au secours des banques. Nous avons dit qu'il serait plus judicieux, plutôt que de prêter, de prendre des participations. Si tel avait été le cas, les finances publiques auraient pu encaisser plus de 20 milliards d'euros de plus values, en revendant ces participations une fois la phase aigue passée, au lieu des malheureux 200 millions qu'ont finalement rapportés en intérêts le remboursement du prêt consenti par l'Etat. Nous déplorons aussi que le président de la République et le gouvernement s'entêtent à ne pas revenir sur les dispositions de la loi TEPA, votée en juillet 2007, qui accorde des avantages fiscaux, pour un montant d'environ 15 milliards d'euros, à des contribuables qui n'en ont nul besoin ou par des mécanismes aux effets économiques pervers, notamment en matière d'emploi. J'observe enfin que le gouvernement refuse avec obstination, même quand certains parlementaires de sa majorité le lui demandent, de s'attaquer aux niches fiscales, qui représentent un coût de 70 milliards d'euros pour les finances publiques. Nous ne suggérons pas de les supprimer en bloc d'un trait de plume, mais tout de même, en période de crise majeure des finances nationales, il ne serait pas déplacé de faire un gros ménage dans ce domaine.

Au lieu d'explorer ces pistes de restauration des comptes de l'Etat, le gouvernement préfère convoquer une conférence sur les déficits publics, en y associant les collectivités locales. On se demande bien pourquoi. Je rappelle que le "déficit" des collectivités locales représente environ 8% des déficits du pays. Peut-on d'ailleurs vraiment parler de déficit, quand les collectivités locales n'empruntent que pour financer des investissements ? Il s'agit en fait d'emprunt, de dette, pour financer dans la durée des équipements publics qui serviront à plusieurs générations. Il ne serait pas de bonne gestion d'en faire payer l'intégralité au contribuable d'aujourd'hui. Il y a là une vraie différence avec la dette de l'Etat, qui sert elle à financer ses besoins de fonctionnement, voire à rembourser ses propres dettes accumulées !

Je maintiens donc qu'il eut été possible, pour le gouvernement, de faire d'autres choix, pénalisant moins les collectivités locales. En choisissant délibérément d'affaiblir financièrement celles-ci, le gouvernement les contraint soit à baisser le niveau des services de proximité qu'ils pilotent pour le compte de la population, soit à augmenter les impôts locaux, parfois malheureusement à devoir faire les deux en même temps, ce qui n'est pas acceptable et que nous dénonçons, ne vous en déplaise.

Sur les éléments plus techniques du débat, notre collègue a évoqué le caractère non pérenne des droits de mutation. Il a parfaitement raison. Je ne suis d'ailleurs pas un fan des droits de mutation. Leur hausse traduit l'aspect dynamique du marché, lorsqu'il y a beaucoup de transactions, mais aussi la hausse parfois démesurée des prix de l'immobilier, qui empêche de plus en plus de gens d'accéder à la propriété. Ceci étant dit, ces dernières années, les droits de mutation étaient la seule ressource évoluant de manière dynamique, sur laquelle nos finances communales pouvaient compter. Leur augmentation permettait, peu ou prou, de compenser les avanies régulières qui nous étaient faites par les différentes lois de finances depuis 2002. Alors comprenez que nous nous désespérons quand, en plus de tout le reste -qui ne change malheureusement pas- nous devons maintenant subir en plus un effondrement de cette recette là.

Le message que je veux passer ce soir, c'est que les collectivités territoriales en général, la nôtre en particulier -moins que d'autres parce que notre gestion est saine, mais tout de même- ne peuvent plus suivre, avec d'un côté des dépenses qui augmentent et de l'autre les recettes qui diminuent. Et ce débat d'orientations budgétaires a vocation à en indiquer les impacts. Nous ne sommes donc pas hors sujet, mais en plein dans le sujet !

Les difficultés que nous rencontrons ne sont pas liées à de mauvais choix locaux de gestion. Regardez nos dépenses de personnel : + 3,5 % d'augmentation prévisionnelle dans le budget 2010, portant sur un volume supérieur à 30 millions d'euros. Et pourtant, voici plusieurs années que nous sommes contraints de mener une politique de stabilité des effectifs. Voyez nos dépenses de gestion, qui représentent à peu près 13 millions d'euros. Nous vous proposons le tour de force de les faire baisser de 1,9 % en 2010, par rapport à 2009, sans supprimer aucun service, ni aucune prestation fournie à la population de Livry-Gargan. Nous n'avons de cesse, depuis des années, de traquer toutes les économies possibles, de revoir tous les contrats nous liant à des entreprises. Mais au bout d'un moment, comme nous l'écrivons dans le rapport, l'exercice trouve ses limites. Il n'y a plus moyen de réduire la dépense, sauf à renoncer à des actions.

MM. Gaspard et Prudhomme minimisent les impacts des décisions gouvernementales, en calculant isolément leur pourcentage par rapport à l'ensemble du budget communal, pour dire qu'il est à chaque fois minime. Mais la réduction de nos marges ne se chiffre pas en pourcentage du budget ! Je peux aisément vous démontrer que la somme des petites et grandes recettes que nous allons perdre en 2010 par rapport à 2009, correspond à l'équivalent de plus de 5 points de fiscalité !

Dans le rapport d'orientation budgétaire qui vous a été présenté, chaque thème, chaque point évoqué, a un rapport avec la préparation du budget de la commune. La crise économique ? Elle impacte notamment les droits de mutation. L'acte 2 de la décentralisation ? Il asphyxie financièrement le Conseil général, ce qui aura des conséquences concrètes sur les aides qu'il apporte aux communes, en particulier en matière d'investissement. La baisse des dotations de l'Etat ? Ce sont des recettes en moins pour le budget de la ville, dont l'effet cumulé depuis maintenant sept ans représente l'équivalent de plusieurs points de fiscalité. La suppression de la taxe professionnelle ? Je pense qu'elle ne produira pas trop de dégâts à Livry-Gargan car nous avons été vertueux, puisque nous n'avons pas augmenté nos taux depuis 2003. Donc, la ville touchera probablement en 2010 le même montant qu'en 2009, l'incertitude totale commençant à partir de 2011. Pas de perte donc, mais un vrai manque à

gagner sans doute. Parce que la progression de nos bases sur les dominants, c'était + 5 % cette année encore, comme depuis trois ans, en raison de notre dynamique politique de développement économique. Et cette augmentation là, il y a fort à parier que nous devions nous en passer, compte tenu des mécanismes complexes et pervers imaginés par le parlement.

L'opposition municipale déplore aussi le manque de lisibilité de notre politique. Pour mieux appréhender cette lisibilité, je vous invite, mes chers collègues, à relire notre programme, approuvé par 63,5% des électeurs livryens en 2008. Vous constaterez que nous le mettons progressivement en oeuvre, de telle sorte que tous les engagements que nous avons pris soient tenus au terme de notre mandat. Pour le reste, je vous concède bien volontiers que le rapport d'orientations budgétaires de cette année est moins précis que ceux auxquels nous vous avons habitués les années précédentes. La raison en est simple et d'ailleurs écrite dans le document : la désinvolture de l'Etat, qui ne nous donne aucune lisibilité sur le niveau de l'essentiel de nos recettes, en raison notamment de la suppression précipitée de la taxe professionnelle. Ainsi, sur les 52-53 millions d'euros que représentent les recettes de fonctionnement, il y a en à 44 pour lesquels les éléments précis pour les calculer ne nous ont pas encore été transmis par les services de l'Etat. Et à ce jour, le besoin de financement de la section de fonctionnement, tel que nous l'évaluons, est encore de plus d'un million d'euros. Alors pardonnez-nous de ne pouvoir vous en dire plus, à l'heure de ce débat. Nous aimerions bien être en situation de le faire ! Quand le gouvernement de Lionel Jospin avait mis en place le "pacte de solidarité et de croissance", les dotations de l'Etat en faveur des collectivités locales évoluaient en fonction de l'inflation, mais aussi de la croissance, puisqu'à l'époque, il y en avait ! Nous pouvions donc prévoir à l'avance l'évolution, d'ailleurs dynamique, de nos recettes. Il y a malheureusement bien longtemps que nous n'en sommes plus là.

Pour ce qui concerne votre remarque sur le logement social, M. Gaspard, il n'y a pas que le prix du foncier qui entre en ligne de compte. Les organismes gestionnaires de logements sociaux subissent aussi la baisse des aides de l'Etat. Ils reviennent alors vers les communes, leur demandant de compenser, en revoyant à la hausse le montant de la surcharge foncière. Nous ne pouvons l'accepter et les opérations prennent du retard. Le ministre du Logement quant à lui, prétend qu'il faut vendre 1 % du parc de logement social chaque année, pour pouvoir construire de nouveaux HLM. Avec de tels raisonnements, on n'est pas près de répondre aux besoins criants de logements qui existent dans notre pays. Mais cela ne m'étonne guère. Je n'ai pas oublié, moi, ce que disait le candidat Nicolas Sarkozy lors de la campagne présidentielle de 2007. Il voulait "une France de propriétaires". On sait donc où sont ses priorités. On sait aussi combien elles sont éloignées de la réalité des problèmes qui se posent à de plus en plus de gens et pas seulement les plus pauvres, en matière de logement. Pour notre part, nous avons conscience que nous ne réglerons pas le problème à nous tout seuls à Livry-Gargan. Mais nous continuerons de prendre toute notre part, de manière raisonnée et à un rythme adapté à la situation.

Je ne m'attarderai pas sur les critiques relatives aux dépenses de communication du Conseil général de la Seine-Saint-Denis évoquées par M. Gaspard. Ce n'est pas le lieu ici, mais comptez sur moi pour prendre toute ma place, sur ce sujet et quelques autres, lors du débat d'orientations budgétaires de l'Assemblée départementale. Un mot tout de même : prétendre que l'on pourrait régler les difficultés financières du Département, simplement en supprimant ses dépenses de communication, cela revient à proposer d'écoper avec un dé à coudre la déferlante que représente pour le budget départemental les transferts de compétence de l'Etat, insuffisamment compensés. Mais en fait, je crois que l'objectif de votre proposition n'est pas de résoudre les problèmes financiers du Conseil général. Votre propos, c'est un peu : vous êtes en train de mourir, arrêtez de crier ! Ce qui vous gêne, c'est que l'on puisse exprimer des opinions qui vous déplaisent.

Vous êtes inspiré par la même philosophie, M. Prudhomme, lorsque vous vous dites "gêné" qu'une organisation politique invite des membres du personnel communal à la manifestation conviviale qu'il organise pour fêter la nouvelle année, ou qu'ils soient destinataires, sur leur mail professionnel, des réflexions d'un de leurs élus, en l'occurrence moi-même. Mais où est le problème ? Des fonds publics auraient-ils été mobilisés pour une action politique ? Aucun et c'est aisément vérifiable. Nous avons toujours évité scrupuleusement le mélange des genres à Livry-Gargan, même en des temps où les textes n'étaient pas si clairs qu'aujourd'hui. Aurions-nous alors utilisé des informations que nous serions les seuls à détenir, pour adresser des messages ou invitations politiques aux agents communaux ? Pas d'avantage. Dans notre collectivité, comme partout ailleurs, les adresses mails par exemple se terminent toutes de la même façon et sont conçues sur le même modèle. Vous avez donc, comme moi, tout loisir d'adresser des mails à qui bon vous semble. Comme tous les destinataires ont d'ailleurs la liberté de faire traiter les messages qu'ils ne souhaitent pas recevoir en courrier indésirable, sans que l'émetteur du dit message en soit même avisé. On peut aussi se désabonner de ma newsletter, d'un simple clic en bas du document. Je déplore donc que vous ayez jugé opportun de tenter cette diversion, pour le moins éloignée de notre débat d'orientations budgétaires, en plein Conseil municipal.